

# Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 32 concernant une demande de crédit d'investissement de frs 306'000.- pour l'achat du logiciel de gestion des stocks du SEY - Projet ANA-LOG.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le mercredi 28 novembre 2007 au Service des Énergies. Elle était composée de Mesdames Martine Frey Taillard, Anne Leuenberger, Christine Niggeler et de Messieurs Jean-Louis Klaus, Fabien Richard, Yves Richard, Jean-Claude Ruchet et du soussigné, nommé rapporteur. Monsieur Gérard Junod était excusé. La commission tient à remercier M. le municipal Cédric Pillonel et M. Martial Bujard chef du service des énergies pour leur présence et les informations apportées.

Peu de nouveaux éléments ont été ajoutés par le municipal. Le développement du projet n'a pas suivi la procédure légale. De plus, uniquement la partie LOG (gestion logistique) a été menée jusqu'au bout. Malgré cela, la municipalité semble être satisfaite de la solution technique qui a été mise en place.

La commission regrette la tournure qu'ont pris les événements. En effet, la somme ayant déjà été dépensée, l'ensemble du conseil communal se retrouve privé de ses attributions dans ce dossier.

La commission émet le vœu qu'à l'avenir la municipalité s'assure que les chefs de service n'outrepassent pas leurs compétences.

La commission espère qu'à l'avenir les projets informatiques du SEY suivent une stratégie globale en incluant systématiquement les différents organes à disposition du SEY comme la commission informatique et s'assure que les solutions choisies s'intègrent harmonieusement avec le système existant en sollicitant le service informatique.

En conclusion.

Le crédit ayant déjà été dépensé presque dans sa totalité, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'amender l'article 1 de la manière suivante :

Article 1: La municipalité est autorisée à régulariser l'achat du logiciel de gestion de stocks du SEY, Projet ANA-LOG.

Les articles 2 et 3 du préavis tel que présenté et l'ensemble du préavis ont été accepté à l'unanimité.

Yverdon-les-Bains, le 3 décembre 2007.  
Wulliamoz David, rapporteur.

